Royaume du Maroc
Conseil Supérieur des Ouléma
Secrétariat Général
Conseil régional des Ouléma
Région Souss-Massa

Avis d'achat sur bon de commande n° : 57/2026

Le Président du conseil Régional des oulémas de la région Souss-Massa, procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° : 2-22-431 relatifs aux marchés publics.

Objet de la prestation : Dépenses relatives à l'encadrement scientifique du colloque organisé dans le cadre de la mise en œuvre du plan « Tasdid Tabligh », prévu le samedi 12 décembre 2026, à l'initiative du Conseil local des oulémas de Tata.

N° Art.	DESIGNATION	U	Qté	TVA%	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
1	**Pause-café** : Café, thé à la menthe, jus variés, eau minérale (50cl) pâtisserie marocaine, pâtisserie française, viennoiserie. **Caractéristiques et spécifications** : Le Titulaire s'engage à mobiliser l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires afin d'assurer l'exécution de sa mission dans les meilleures conditions d'efficacité. Les prestations fournies doivent être de qualité irréprochable, conformes aux prescriptions établies et strictement en adéquation avec celles définies dans la désignation.	U	210	10%		
2	**Déjeuné** : -Tajine de viande (4 kg), plat de poulet Beldi (3/Plat), Salade varié, fruits de saison, boissons gazeuses, eaux minérales. **Caractéristiques et spécifications** : Le Titulaire s'engage à mobiliser l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires afin d'assurer l'exécution de sa mission dans les meilleures conditions d'efficacité. Les prestations fournies doivent être de qualité irréprochable, conformes aux prescriptions établies et strictement en adéquation avec celles définies dans la désignation	U	21	10%		
					Total HT :	
					Montant TVA 10%	
					Montant TTC	

Royaume du Maroc
Conseil Supérieur des Ouléma
Secrétariat Général
Conseil régional des Ouléma
Région Souss-Massa

- **Lieu d'exécution** : le conseil local des oulémas de Tata
- **Date d'exécution** : 12/12/2026
- **Date et heure de réception des devis des concurrents** : 12/11/2026 à 15H00.
- **Garantie exigée** : Les concurrents sont tenus de constituer un cautionnement provisoire d'un montant de **5 000 DH** (cinq mille Dhs) et de le transmettre, sous forme électronique, à l'adresse suivante : **sfcrosm@gmail.com**, au plus tard le **12/11/2026 à 15h00**. Toute transmission effectuée après cette date et heure limites sera déclarée irrecevable et ne sera pas prise en considération.

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Signature et qualité du signataire

A Agadir, le 10/11/2026

نائب الآمر المساعد بالصرف
محمد جميل